

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le CDI est un espace documentaire et pédagogique, pas une permanence ni une cafétéria. Il est réservé aux personnes ayant un travail spécifique à réaliser, nécessitant une recherche documentaire ou désireux de lire en toute tranquillité.

En venant au CDI, vous vous engagez à :

TRAVAILLER ET LIRE EN SILENCE

- **le téléphone portable est toléré en mode silencieux mais téléphoner est strictement interdit**
- **pas de musique**
- **4 élèves maximum par table ; 5 dans les salles de travail**

RESPECTER LES LIEUX ET LES PERSONNES

- **rangez les documents utilisés à leur place. Si vous ne vous souvenez plus, adressez-vous à l'équipe du CDI**
- **jetez vos déchets à la poubelle (papiers, mouchoirs, stylos usagés, ...). Plusieurs corbeilles sont à votre disposition**
- **il est interdit de jouer (notamment aux cartes), ni de prendre le CDI pour un salon de beauté**
- **il est interdit de déjeuner. Aucune nourriture n'est acceptée au CDI, ni aucune boisson (excepté les petites bouteilles d'eau)**

RESPECTER LES REGLES D'UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- **utilisez les ordinateurs conformément aux principes énoncés dans la charte informatique de l'établissement**
- **amenez votre matériel (scotch, copies doubles, papier pour l'imprimante, ...)**
- **faites enregistrer vos prêts au bureau des enseignants-documentalistes (possibilité d'emprunter jusqu'à 3 documents simultanément pendant 3 semaines)**
- **vous pouvez consulter sur place les manuels scolaires, en échange du carnet de correspondance. Mais aucun livre de cours ne sera prêté en classe.**

Toute personne contrevenant à ces règles s'expose à des punitions et/ou des sanctions.

Les enseignants-documentalistes